

L'hon. M. Chevrier: Parce que j'ai déjà pris part au débat, je n'avais nulle intention de prendre de nouveau la parole au sujet de ce crédit, monsieur le président. Si ce n'était les observations du député de Stormont,—du distingué représentant de Stormont, comme je l'appellerai,—je n'aurais pas participé à cette discussion. Le député a affirmé que l'une des plus grandes gaffes techniques de tous les temps était la Voie maritime du Saint-Laurent.

M. Campbell (Stormont): Je pose la question de privilège, monsieur le président, pour affirmer que ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai déclaré que c'était là une grande réalisation technique qui, néanmoins, comportait une gaffe monumentale.

L'hon. M. Chevrier: Si mon honorable ami veut se rectifier et dire que c'est une gaffe monumentale, je veux bien; j'accepterai cette rectification. Je suis, cependant, certain que le ministre des Transports n'est pas de son avis. J'ai pris connaissance de la plupart des discours sur la Voie maritime prononcés par le ministre des Transports et ceux qui se sont occupés de cette grande entreprise. Ils n'appuient, ou plutôt ils ne confirment certainement pas l'opinion de mon honorable ami, le représentant de Stormont.

Cependant, le député est peut-être vexé de ce que j'ai pris, l'autre jour, la parole afin de saisir la Chambre des communes d'une question qui touche l'ancienne circonscription de Stormont que j'ai représentée des années à la Chambre, soit la stagnation, la pollution actuelle des eaux du canal de Cornwall—question que le ministre a fort aimablement promis d'étudier à fond. L'honorable député de Stormont en prend probablement ombrage. Si j'estime que la circonscription de Stormont ou n'importe quelle autre circonscription exige mes services ou ceux de quelque honorable député qui siège de ce côté-ci, j'ai l'intention de me lever et de me faire entendre, quoiqu'en pense un autre honorable député. J'estime que c'est nettement le devoir d'un député de l'opposition.

Avant le déjeuner, l'honorable député de Stormont a dit que j'avais, en fait, sacrifié ma circonscription. Son collègue qui siège près de lui, je veux parler de l'honorable député de Saint-Jacques, a dit, dans un discours qu'il a prononcé l'an dernier à la Chambre, que la ville de Montréal, du fait que j'étais président de la Voie maritime du Saint-Laurent, n'avait rien reçu et que tout était allé à la ville de Cornwall. Il parlait, en particulier, des deux ponts que construisait l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent ainsi que de nombreux autres travaux relatifs à la navigation qui étaient

en cours dans cette région. Ces deux déclarations ne peuvent pas être toutes les deux exactes. La vérité se trouve probablement entre les deux.

Cependant, l'honorable député de Stormont a pris la parole pour traiter d'une question dont il a oublié de parler. Je veux maintenant parler de cette question, savoir que le débit d'eau du fleuve déversée dans le canal actuel de Cornwall est bien moindre. Le débit du canal a été diminué d'environ un trentième, s'il faut en croire un article publié dans le *Standard-Freeholder* de Cornwall, numéro du 7 juin dernier. Permettez-moi d'en citer un court paragraphe:

Avant l'aménagement hydro-électrique, on évaluait à 2,950 pieds cubes par seconde le débit d'eau dans le canal. A l'heure actuelle, il n'y a plus que 290 pieds cubes d'eau par seconde qui passent par la vanne pratiquée dans la bouchure de la digue du lac Saint-Laurent.

Le journal de Cornwall a publié une série de photographies. L'une d'elle montre la stagnation au pont Mack, où les enfants et les jeunes avaient l'habitude d'aller se baigner depuis bien des années. Une autre photo qui a été publiée le 31 mai nous fait voir la substance visqueuse dont est recouverte l'eau presque stagnante du canal de Cornwall.

Ce sont ces photos que je montre au ministre. Il est possible qu'il les ait déjà vues. Cependant, cela prouve que le courant n'est pas assez rapide dans le canal de Cornwall. Un sérieux problème de pollution se pose donc. La stagnation des eaux comporte des dangers pour la santé des gens. Il y a, je crois, une façon de résoudre ce problème. Si l'honorable député de Stormont avait fait plus attention à ses paroles et s'était mieux appliqué à étudier le problème dans la région, au lieu de s'en prendre à moi, il aurait dirigé son attention vers ce problème dont j'ai l'intention de parler maintenant. A mon avis, c'est là que se trouve la solution au problème qui se pose actuellement à la ville de Cornwall.

En 1951, le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis ont demandé à la commission conjointe internationale l'autorisation de produire de l'énergie dans le secteur international, à Cornwall. A cette époque, le gouvernement canadien a convenu d'aménager tous les canaux du côté canadien. Si ces travaux avaient été effectués, bien entendu, ce problème ne se serait pas posé. Ce n'est qu'en 1954, après l'adoption de la loi Wiley-Dondero par les États-Unis, chargeant un organisme américain d'aménager tous les canaux du côté des États-Unis, que se sont réunis à Ottawa, en juillet et en août, des représentants des gouvernements canadien et américain. On a alors décidé que le Canada construirait un canal et une écluse du côté canadien, à Iroquois, et que les